



**Conférence internationale
sur le financement du développement**

**Monterrey, Mexique
18-22 mars 2002**

Distr. limitée
21 mars 2002
Français
Original : anglais

Point 12 de l'ordre du jour
Adoption du rapport de la Conférence

Projet de rapport

Rapporteur général : M. Hazem Fahmy (Égypte)

**Chapitre ____
Participants et organisation des travaux**

A. Date et lieu de la Conférence

1. La Conférence des Nations Unies sur le financement du développement a eu lieu à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, conformément aux résolutions 55/245 A et 55/245 B de l'Assemblée générale, en date du 21 mars 2001. La Conférence a tenu ____ séances plénières.

B. Participants

2. Les États suivants étaient représentés à la Conférence :

Afghanistan	Belgique
Afrique du Sud	Belize
Albanie	Bénin
Algérie	Bhoutan
Allemagne	Bolivie
Andorre	Bosnie-Herzégovine
Angola	Botswana
Antigua-et-Barbuda	Brésil
Arabie saoudite	Brunéi Darussalam
Argentine	Bulgarie
Arménie	Burkina Faso
Australie	Burundi
Autriche	Cambodge
Azerbaïdjan	Cameroun
Bahamas	Canada
Bahreïn	Cap-Vert
Bangladesh	Chili
Barbade	Chine
Bélarus	Chypre

Colombie
Communauté européenne
Comores
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Ex-République
yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Îles Cook
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Iran (République
islamique d')
Iraq
Irlande
Islande
Israël

Italie
Jamahiriya arabe libyenne
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Koweït
Lesotho
Lettonie
Liban
Lichtenstein
Lituanie
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Micronésie (États fédérés
de)
Monaco
Mongolie
Mozambique
Myanmar
Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Pakistan
Palaos
Panama
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal

Qatar	Slovaquie
République arabe syrienne	Slovénie
République centrafricaine	Somalie
République de Corée	Soudan
République de Moldova	Sri Lanka
République démocratique populaire lao	Suède
République dominicaine	Suisse
République tchèque	Suriname
République-Unie de	Swaziland
Tanzanie	Tchad
Roumanie	Thaïlande
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Togo
Rwanda	Tonga
Sainte-Lucie	Trinité-et-Tobago
Saint-Kitts-et-Nevis	Tunisie
Saint-Siège	Turkménistan
Saint-Vincent-et les Grenadines	Turquie
Samoa	Tuvalu
Sénégal	Ukraine
Seychelles	Uruguay
Sierra Leone	Venezuela
Singapour	Viet Nam
	Yémen
	Yougoslavie
	Zambie
	Zimbabwe

3. Les membres associés suivants des commissions économiques régionales étaient représentés par des observateurs : [à compléter]

4. Les secrétariats des commissions régionales suivantes étaient représentés :

Commission économique pour l'Europe
 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 Commission économique pour l'Afrique
 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

5. Les organismes et programmes suivants des Nations Unies étaient représentés : [à compléter]

6. Les institutions spécialisées et les organisations apparentées suivantes étaient représentées : [à compléter]

7. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : [à compléter]

8. Le Comité préparatoire de la Conférence a accrédité un certain nombre d'entités et organisations du secteur privé auprès du processus préparatoire de fond et auprès de la Conférence. La liste des entités et organisations du secteur privé accréditées figure dans les documents A/AC.257/30 et Add.1 et 2; une liste d'autres accréditations figure dans la décision 4/7 du Comité (voir A/CONF.198/5, chap. VII, sect. B).

9. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence. Les organisations non gouvernementales accréditées sont mentionnées dans les documents A/AC.257/10 et Add.1 à 5, ainsi que dans la décision 4/6 du Comité (voir A/CONF.198/5, chap. VII, sect. B). La Conférence a également accrédité deux autres organisations non gouvernementales (voir par. 16 ci-dessous).

10. Les autres entités qui ont reçu une invitation permanente et ont participé à la Conférence en tant qu'observateurs sont la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Ordre souverain et militaire de Malte.

C. Ouverture de la Conférence

11. La Conférence a été ouverte le 18 mars 2002 par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

D. Élection du Président de la Conférence et des Coprésidents de la réunion officielle de haut niveau et de la réunion au niveau ministériel

12. Sur proposition du Secrétaire général adjoint, qui représentait le Secrétaire général, le président et ses coprésidents ont été élus par acclamation :

Président de la Conférence

M. Vicente Fox, Président du Mexique

Coprésidents de la réunion au niveau ministériel

Jorge G. Castañeda Gutman, Ministre mexicain des affaires étrangères, Francisco Gil Diaz, Ministre mexicain des finances, et Luis Ernesto Derbez Bautista, Ministre mexicain du commerce

Coprésidents de la réunion officielle de haut niveau

Miguel Hakim Simón, Secrétaire d'État mexicain aux affaires étrangères, Agustín Carstens Carstens, Secrétaire d'État mexicain aux finances, et Luis Fernando de la Calle, Secrétaire d'État mexicain au commerce

E. Adoption du Règlement intérieur

13. À sa 1^{re} séance, le 18 mars, la Conférence a adopté son règlement intérieur tel qu'il figure dans le document A/CONF.198/2.

F. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

14. À sa 1^{re} séance, le 18 mars, la Conférence a adopté son ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/CONF.198/1/Rev.1, conformément à la recommandation formulée par le Comité préparatoire dans sa décision 4/2 (voir A/CONF.198/5, chap. VII, sect. A). L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption du Règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Organisation des travaux, y compris la constitution de [la Grande Commission], la réunion officielle de haut niveau, la réunion au niveau ministériel et la réunion au sommet.
7. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence :
 - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Réunion officielle de haut niveau :
 - a) Échange de vues général;
 - b) Examen du projet de consensus de Monterrey;
 - c) Rapports d'activité des parties prenantes.
9. Réunion au niveau ministériel :
 - a) Échange de vues général;
 - b) Examen du projet de consensus de Monterrey;
 - c) Rapports du forum des milieux d'affaires et du forum de la société civile;
 - d) Tables rondes au niveau ministériel.
10. Réunion au sommet :
 - a) Échange de vues général;
 - b) Examen du projet de consensus de Monterrey;
 - c) Tables rondes au sommet.
11. Adoption du Consensus de Monterrey.
12. Adoption du rapport de la Conférence.

G. Accréditation des organisations intergouvernementales

15. À sa 1re séance, le 18 mars, la Conférence a approuvé l'accréditation des cinq organisations intergouvernementales suivantes, comme recommandé par le Bureau de son Comité préparatoire : Fondation du Commonwealth, Banque des États de l'Afrique centrale, Partenaires dans le domaine de la population et du développement : une initiative Sud-Sud, Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires et Banque centrale des Caraïbes orientales.

H. Accréditation des organisations non gouvernementales

16. À sa 1re séance, le 18 mars, la Conférence a approuvé l'accréditation des deux organisations non gouvernementales suivantes, comme recommandé par le Bureau de son Comité préparatoire : Institut d'économie internationale et Centre pour le développement mondial.

I. Élection des autres membres du Bureau

17. À la 1re séance, le 18 mars, le Coprésident a informé la Conférence des recommandations concernant la composition du Bureau et la répartition des postes.

18. À la même séance, la Conférence a élu comme Vice-Présidents des États des groupes régionaux suivants :

Groupe des États africains

(cinq Vice-Présidents) Cameroun, Égypte, Ghana, Namibie et Soudan

Groupe des États asiatiques

(cinq Vice-Présidents) Bangladesh, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan et Thaïlande

Groupe des États d'Europe orientale

(cinq Vice-Présidents) Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Pologne, République tchèque et Roumanie

Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes

(quatre Vice-Présidents) Chili, El Salvador, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago

Groupe des États d'Europe occidentale et autres États

(cinq Vice-Présidents) Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Suède et Turquie

J. Élection du Vice-Président de droit de la Conférence

19. À la 1re séance, le 18 mars, Jorge G. Castañeda Gutman, Ministre mexicain des affaires étrangères, a été élu par acclamation Vice-Président de droit de la Conférence.

K. Élection du Rapporteur général

20. À la 1re séance, le Coprésident a informé la Conférence qu'il fallait procéder à de nouvelles consultations pour élire l'un des Vice-Présidents Rapporteur général de la Conférence.

21. À sa 4e séance, le 21 mars 2002, la Conférence a élu M. Hazem Fahmy (Égypte) Rapporteur général.

L. Organisation des travaux, y compris la constitution de [la Grande Commission], la réunion officielle de haut niveau, la réunion au niveau ministériel et la réunion au sommet

22. À sa 1re séance, le 18 mars, la Conférence a approuvé l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans le document A/CONF.198/4/Rev.1.

23. À la même séance, la Conférence a approuvé les propositions figurant dans le document A/CONF.198/4/Rev.1 concernant l'échange de vues, la composition du Bureau, la réunion officielle de haut niveau, la réunion au niveau ministériel et la réunion au sommet.

24. Également à la même séance, la Conférence a approuvé le projet de calendrier des travaux de la Conférence tel qu'il figure dans le document A/CONF.198/4/Rev.1 et après révisions orales.

M. Pouvoirs des représentants à la Conférence

25. À la 1re séance, le 18 mars, il a été décidé, sur proposition du Coprésident, que la composition de la Commission de vérification des pouvoirs serait calquée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa cinquante-sixième session. Seraient donc membres de la Commission les États suivants : Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Lesotho, Sénégal, Singapour et Uruguay. S'agissant du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, il était prévu que si l'un de ces États ne participait pas à la Conférence, il serait remplacé par un autre État appartenant au même groupe régional.
